République Française
Département FINISTERE
**Commune de PLOUYE**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 4 novembre 2026

| Référence |
|---|
| **062-2026** |

Avis du conseil municipal concernant le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 (FR5300041 « Vallée de l'Aulne »)

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 14 | 15 |

| Vote |
|---|
| Pour : 7<br>Contre : 6<br>Abstention : 2 |

L'an 2026, le 4 novembre à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 29 octobre 2026.

*Date de la convocation :* le 29 octobre 2026

**Présents** : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Madame Christiane REDON, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Virginie BOURNIGAL, Monsieur Philippe LE QUERE, Madame Myriam SAENZ, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Madame Katalin BORONKAI, Madame Elodie CADIOU, Monsieur Fabien DIRAISON, Monsieur Adrien PLASSART, Monsieur Jean-Pierre MELL, Béatrice BALPE et Madame Sophie SCOUARNEC

**Absent excusé** : Monsieur Arnaud COZIEN

**A été nommée secrétaire** : Monsieur Jean-Pierre MELL

**062-2026 – Avis du conseil municipal concernant le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 (FR5300041 « Vallée de l'Aulne)**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée du conseil municipal le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne ».

L'extension du périmètre du site Natura 2000, portée par l'EPAGA (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Aulne), a pour objectif d'inclure certains bassins versant de l'Aulne porteur d'enjeux écologiques forts centrés autour des poissons migrateurs, des chiroptères et la mulette perlière.

En application des dispositions des articles L.414-1 et R-414-3 du code de l'Environnement ce projet de modification du périmètre du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne », il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport de l'EPAGA et de donner un avis.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à la majorité des membres présents, d'émettre un avis défavorable au projet de modification du périmètre du site Natura 2000 (FR5300041 « Vallée de l'Aulne »).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 5 novembre 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre MELL

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

PR / Le Maire

MAIRIE de PLOUYE (Finistère)